



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 30 octobre 2020

N°339

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au Climate Finance Day 2020, Bruno Le Maire et Olivia Grégoire encouragent la Place de Paris à redoubler d'efforts afin d'accélérer le développement d'une finance verte

L'édition 2020 du Climate Finance Day, qui se tient annuellement à Paris depuis 2015 et la COP 21, a été l'occasion de faire le bilan des avancées de la finance verte et d'annoncer de nouveaux engagements afin de répondre à l'urgence climatique.

Bruno Le Maire y a rappelé les réalisations de la France en matière de finance verte :

Premier pays au monde à réaliser une évaluation environnementale du budget de l'Etat, la France a analysé à l'aune de six objectifs environnementaux les 574 milliards d'euros de dépenses inscrits au projet de loi de finances 2021 et les 100 milliards d'euros du plan de relance. La présentation de ce « budget vert » constitue une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'éclairer le Parlement et les citoyens quant aux enjeux environnementaux de la dépense publique.

En 2021, la France créera un deuxième titre de dette adossé à des dépenses favorables à l'environnement. Le programme d'émissions de dette verte de la France manifeste la pérennité des engagements de l'État face à l'urgence des enjeux liés au climat, à la pollution et à la biodiversité. L'OAT verte française atteint à fin octobre 2020 un encours de 27,4 Md€, témoignant de son succès auprès des investisseurs.

Le Gouvernement a remis au Parlement, le 12 octobre, sa stratégie climat pour les financements export publics. Cette stratégie s'inscrit dans l'ambition portée par le plan de relance de faire de la France la première grande économie neutre en carbone européenne, et vise à accompagner les entreprises françaises, notamment celles aujourd'hui dépendantes de secteurs d'activité polluants, vers de nouveaux marchés à l'export. Il a été établi à la suite d'un exercice inédit de mesure de l'empreinte carbone de l'activité de financements export française et comporte trois volets : la mise en place d'une stratégie de sortie du financement des énergies fossiles à l'étranger ; le resserrement du soutien export visant les centrales de production d'électricité ; la mise en place d'un mécanisme de bonus climatique pour les projets durables.

La Place de Paris doit continuer de renforcer son ambition climatique, y compris en matière de sortie du charbon et des énergies non-conventionnelles.

Les institutions financières se sont engagées le 2 juillet 2019 à publier des stratégies individuelles de sortie du charbon, une avancée indispensable dans un contexte où la combustion du charbon est la principale source de gaz à effet de serre dans le monde. Deux dispositifs ont été mis en place afin d'assurer le suivi de ces engagements : (i) l'AMF et de l'ACPR mènent des travaux d'évaluation des engagements sur le climat ; (ii) un Observatoire de Place dédié à la finance durable a été lancé à l'occasion du Climate Finance Day 2020 afin d'assurer un niveau élevé de transparence et de progresser sur des définitions et méthodologies communes.

Les travaux menés par les superviseurs ont montré des niveaux variables d'ambition et d'efforts. C'est pourquoi les Ministres ont demandé à la Place de renforcer son engagement, sur la base de critères détaillés et partagés par tous. Ces critères communs de désengagement financier doivent notamment comprendre :

- L'évaluation des plans de transition et des conditions associées ;
- La couverture de la chaîne de valeur du charbon thermique ;
- Un calendrier strictement aligné sur les objectifs d'atténuation ;
- L'exclusion des projets de centrales et de mines.

Les Ministres invitent également la Place de Paris à développer une stratégie de sortie du financement des activités non-conventionnelles. Tout comme l'Etat le fait pour ses financements exports, la Place de Paris doit amorcer une réflexion pour arrêter de financer ces activités non-conventionnelles.

Enfin, les Ministres ont rappelé l'importance de disposer d'informations extra-financières standardisées au niveau européen et libres d'accès.

Les acteurs financiers et les entreprises sont invités à participer à la réflexion collective autour de trois chantiers :

- La standardisation d'indicateurs de performance extra-financière au niveau européen, correspondant aux valeurs européennes dans le cadre de la révision de la directive sur le reporting extra-financier ;
- Le développement d'une base de données ESG libre d'accès au niveau européen, afin d'assurer un meilleur accès et une comparabilité renforcée de la donnée. Les Ministres saluent à ce titre la Commission européenne pour avoir placé ce sujet en première priorité de son plan d'action pour l'Union des Marchés de Capitaux ;
- L'établissement d'une réglementation des fournisseurs de données ESG et des produits dérivés de cette donnée, tels que la notation extra-financière. Ceci apparaît essentiel afin de garantir la transparence et la qualité des produits ESG proposés. La France a demandé à la Commission d'inscrire ce sujet parmi ses priorités pour la nouvelle stratégie européenne sur la finance durable.